



Objet : Procédure pour le filtrage des antécédents judiciaires

Le RLS est responsable du filtrage des accompagnateurs et des missionnaires, alors que les Fédérations sont responsables du filtrage des entraîneurs pour la prochaine Finale des Jeux du Québec.

Le RLS doit fournir la preuve du filtrage à SPORTSQUÉBEC lors de l'arrivée de la chef de délégation à la Finale des Jeux du Québec. Ceci implique donc que nous devons avoir reçu le résultat du consentement à la vérification avant le départ de la mission, soit le 23 juillet 2018. Pour bénéficier de l'entente de gratuité et compte tenu du délai de réception du résultat, nous devons faire le filtrage **avant le 15 juin 2018**. Vous devez donc me faire parvenir, avant cette date, le formulaire de consentement des accompagnateurs potentiels dans le cas où votre sélection est après cette date. Voici la marche à suivre selon la date de votre sélection.

Voici les 3 scénarios possibles :

1. **L'entraîneur ou l'accompagnateur a été filtré après le 27 juillet 2016 et peut fournir le résultat du filtrage au RLS. L'entraîneur devra également fournir le résultat à sa Fédération sportive.**
2. **Votre sélection est avant le 15 juin 2018, la vérification est gratuite.**
 - Les **accompagnateurs** doivent remplir le formulaire de consentement à une vérification et le faire parvenir au RLS au maximum le mercredi suivant la sélection.

Voici la procédure à suivre avec le formulaire à la vérification fourni par le RLS :

Si l'entraîneur/accompagnateur demeure à Alma, il doit :

- Imprimer le formulaire dans un format 8,5 x 14 et recto verso.
- Signer les sections 4 et 5 (verso). **Ne pas** signer la section 2.
- Se présenter au bureau du RLS, 414 rue Collard Ouest, Alma pour faire compléter la section 2. Il doit avoir avec lui deux pièces d'identité avec photo, dont le permis de conduire.
- Le RLS fait le suivi avec le corps policier.

Si l'entraîneur/accompagnateur demeure à l'extérieur d'Alma, il doit :

- Imprimer le formulaire dans un format 8,5 x 14 et recto verso.
- Compléter la section 2 à l'exception de la première ligne et de l'encadré qui atteste l'identification de la personne.
- Signer les sections 4 et 5 (verso). **Ne pas** signer la section 2.
- Faire parvenir au RLS les documents signés par courriel, par fax (418-668-0265) ou par la poste avec la photocopie de deux pièces d'identité avec photo, dont le permis de conduire.
- Le RLS fait le suivi avec le corps policier.

3. Votre sélection est après le 15 juin 2018, il y a deux possibilités :

Possibilité #1 (gratuit)

Faire parvenir la liste des accompagnateurs potentiels (nom et courriel) au RLS avant le **11 juin 2018**. Le RLS fera parvenir le formulaire de consentement à une vérification aux personnes ciblées par l'association régionale. Les accompagnateurs qui souhaitent être filtrés gratuitement devront envoyer le formulaire au RLS avant le 15 juin.

Possibilité #2 (avec tarification)

Si l'association régionale n'a pas envoyé la liste avant le 11 juin 2018,

L'**accompagnateur** devra faire personnellement les démarches pour la vérification de ses antécédents judiciaires en se référant à sa Fédération ou en se présentant à un bureau de la Sûreté du Québec.

L'**entraîneur** devra faire la démarche de vérification avec sa Fédération sportive et transmettre son résultat au RLS.

Dans le cas où l'entraîneur/accompagnateur aurait la même date de naissance qu'une personne ayant un casier judiciaire, il recevra un appel de la Sûreté du Québec pour faire prendre ses empreintes. Puisque le processus de la prise des empreintes est long et que nous n'avons pas l'assurance d'avoir le résultat avant la Finale des Jeux du Québec, voici ce que l'entraîneur ou l'accompagnateur devra faire :

- L'**entraîneur** sera référé à sa Fédération et devra suivre le processus de filtrage de cette dernière.
- L'**accompagnateur** contactera le RLS et suivra les démarches proposées.

Veillez prendre note que la politique du RLS sur le filtrage indique qu'un accompagnateur, dont le filtrage donne un résultat positif, ne pourra accompagner la délégation lors de la Finale des Jeux du Québec.

Pour plus d'informations :

Alexandra Larouche

Chef de délégation

418-480-2228 poste 223 | agent.sport@rls-sag-lac.org